

LOUT. CL/DGFP/SAV/D9/11/03/1993.-
REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CAR-
RIERES ADMINISTRATIVES

DU 3 MARS 1994
DECRET: N° 94-51/MFPRA/DGFP/DGCA/SAV
Portant Inscription au tableau d'Avancement au titre de l'année 1989 de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Administratifs et Financiers SAF (Travail et Administration Générale) en tête: BEDI (François.)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

D.G.B.

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'ETAT ;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérim des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville le 6 Janvier 1993 ;

D E C R E T :

... / ...

ARTICLE 1ER : Sont inscrits ^{au tableau d'avancement} aux échelons ci-après au titre de l'année 1989, les Fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers SAF (Travail et Administration Générale) dont les noms suivent,

I- TRAVAIL

Pour le 5e échelon à 2 ans

- BEDI François Mini Travail

II- ADMINISTRATION GENERALE

Pour le 2e échelon à 2 ans

- MAKOUMBOU Marc MID
- MANN Ange Arsène MAEC

Pour le 3e échelon à 2 ans

- OBA Michelle Cyrine DGI
- KIKOUNGA Antoine Trésor

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera ./-

Brazzaville, le 3 Mars 1994

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives,

- Jean Prosper KOYO -

- Général Jacques Joachim YHOMBY -ORANCO

AMPLIATIONS :

JORC.....1	MID..... 1
DGFP/DGCA.....2	DGI..... 1
DGFP/BST.....2	INTERESSE..... 5
DFP/SAV.....2	DOSSIERS.....10
DGB.....2	SGG/BC..... 3./-
DGCF.....2	
DGI.....1	
TRESOR.....1	